

Le Collectif 8 mars rencontre Pauline Marois et Agnès Maltais en prévision de la Journée internationale des femmes



Crédits photo: Sylvie Lépine, FTQ

Montréal, le 4 mars 2014

À la veille du déclenchement des élections générales, les membres du Collectif 8 mars, constitué des organisations syndicales et de la Fédération des femmes du Québec, vont rencontrer pour une deuxième année consécutive la première ministre du Québec, Pauline Marois, ainsi que la ministre de la Condition féminine, Agnès Maltais. Cette rencontre vise à demander des engagements fermes au gouvernement afin qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour favoriser l'avancement des femmes dans notre société, pour contrer les discriminations dont elles sont encore victimes et pour atteindre l'égalité avec les hommes. « Nous profitons de cette rencontre annuelle à l'occasion du 8 mars, qui se déroule cette année dans un contexte préélectoral, pour rappeler au gouvernement que l'engagement pour l'atteinte de l'égalité doit se retrouver dans tous ses programmes, ses politiques et ses budgets », a d'abord tenu à souligner la porte-parole du Collectif et présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi.

Plan d'action pour l'égalité et analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Le Collectif veut aussi discuter de l'évaluation du plan d'action gouvernemental Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait 2011–2015 afin de s'assurer dans un premier temps de sa reconduction et d'en planifier les prochaines étapes. Il tient par ailleurs à s'assurer que le plan d'action soit élaboré avec l'objectif de faire avancer le droit des femmes à l'égalité. « L'application de l'analyse féministe soutenue par l'ADS dans la nouvelle politique jeunesse aurait entre autres permis de tenir compte de la situation des jeunes femmes plus vulnérables en considérant diverses situations d'oppression nuisant à leur bien-être et à leur épanouissement comme une situation de pauvreté extrême, de handicap, de racisme ou une problématique spécifique en conciliation famille-travail », a aussi affirmé Alexa Conradi.

Conciliation travail-famille

Le Collectif a également l'intention d'interpeller le gouvernement afin qu'il réponde aux nouvelles réalités des femmes et des familles au Québec, notamment avec l'adoption d'une loi-cadre. « Il faut prendre en compte les transformations apportées dans le monde du travail telles que le développement du travail atypique, le travail précaire, les horaires coupés, dont les femmes sont nombreuses à faire les frais. À toutes ces transformations, s'ajoute le soutien à apporter à des proches, que ce soit auprès d'une personne âgée, de jeunes enfants ou d'un enfant malade. Là encore, les femmes assument en grande majorité ce travail de proches aidantes », a-t-elle ajouté.

Autonomie économique des femmes

Le Collectif 8 mars rappelle par ailleurs que la précarité du travail dans laquelle sont plongées de trop nombreuses femmes leur cause de nombreux préjudices. « Le gouvernement doit agir à plusieurs points de vue pour corriger les situations d'injustice et d'iniquité envers les femmes. À titre d'exemple, les femmes et les travailleuses sont encore parmi les plus pauvres au Québec. Les femmes retraitées sont pour leur part aussi trop nombreuses à vivre avec un revenu inférieur aux hommes retraités, en raison de leur parcours différent sur le marché du travail. Nous demandons au gouvernement, entre autres choses, de légiférer contre les disparités de traitement selon le statut d'emploi et pour la bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) en tenant compte de la réalité spécifique des femmes une fois à la retraite », a encore fait valoir Alexa Conradi.

Les services publics au Québec

Il est également essentiel, pour le Collectif, de mieux répartir la richesse et de donner accès aux services de soins de santé, aux services de tous ordres dispensés par la fonction publique ainsi qu'au système d'éducation. « Ce choix de société est fragilisé par les politiques néolibérales qui visent à privatiser les services à la population et faire reculer l'égalité pour les femmes. Le gouvernement doit s'engager à assurer de véritables services publics, gratuits et accessibles pour toutes et tous », a conclu Alexa Conradi.

Le Collectif 8 mars insistera auprès de Pauline Marois et d'Agnès Maltais afin que le gouvernement accorde toute l'importance nécessaire dans ses actions et ses engagements futurs aux revendications légitimes des femmes.

- 30 -

Renseignements

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) Francis Boucher fboucher@aptsq.com 514 609-2906
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD) Jacques Désydesyj@csd.qc.ca 514 231-1273
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) Ariane Gagné ariane.gagne@csn.qc.ca 514 349-1300
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) Claude Girard girard.claude@csq.qc.net 514 237-4432
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE) Armand Dubois a.dubois@lafae.qc.ca 514 910-1754
- Fédération des femmes du Québec (FFQ) Cybel Richer-Boivin crboivin@ffq.qc.ca 514 717-4847
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) Vanessa Bevilacqua vbevilacqua@fiqsante.qc.ca 514 231-4443
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) Isabelle Gareau igareau@ftq.qc.ca 514 953-0142
- Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) Danie Blais Danie.Blais@sfpq.qc.ca 418 623-2424, poste 284
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) Michelle Monette mmonette@spgq.qc.ca 418 254-9218